

1006

N. J. Chabaneau, Docteur  
en Médecine  
Aux Protecteurs de nos libertés,  
les Députés de la France,

Messieurs,

Une nouvelle ère renaît pour la France, et  
avec elle l'espoir de temps plus propices; parmi  
les bienfaits que nous devons en attendre, le  
rétablissement du Divorce est un de ceux dont  
le besoin se fait le plus impérieusement sentir.  
Révoqué par suite d'un zèle opposé à ce  
système de bigoterie, il doit être un des premiers  
fruits du rappel du règne de la raison & des  
lumières.

Il serait superflu de motiver l'urgence d'une  
semblable institution; cependant, <sup>à l'avis de</sup> mentionnées,  
à l'appui de ma réclamation, les faits suivants  
effrayants de vérité:

Depuis la suppression du divorce le nombre  
des naissances illégitimes a toujours été en  
croissant, et de nos jours il balance presque  
celui des enfants légitimes. C'est depuis la même  
époque que les annales de la justice exhibent cette  
hideuse série d'homicides entre époux que chaque  
jour voit multiplier.

La loi du divorce a été le sujet de graves  
contestations; Il peut être un mal, mais ce mal  
en prévenant une foule d'autres. N'est-ce pas  
des substances les plus vénénuses que la médecine  
retire les remèdes les plus salutaires. L'innombrable  
voix réclamant de votre sollicitude la  
bienveillante institution du divorce qui méditée  
et délibérée par votre profonde sagesse sera une  
des sources de la félicité publique, & deviendra  
un nouveau titre à la reconnaissance que dans  
cette glorieuse session vous consacrez vos committés

J'ai l'honneur de vous saluer très  
humblement.

(Chabaneau)

9 septembre 1830.

Du  
rue de Valenciennes n° 8, au marais